

Délibération n° 2025-122
Service public de l'assainissement collectif
Rapport sur le Prix et la Qualité du service 2024

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 31
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 30/09/2025
Secrétaire de séance : Mme Sandrine THOMAS

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre 2025 à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme THOMAS Sandrine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. COMET Bernard, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme Catherine DUBOIS, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à Mme PINCÉ Laure, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme MALLO Caroline donne procuration à Mme Françoise DOUSTE, M. SOULES ÉRIC donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. DARMAGNAC Frédéric, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. SOULÉS ÉRIC, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme GARDON Christine

Décision de l'assemblée :

Votants : **31**
Pour : **31**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Rapporteur : Monsieur COMET Bernard

Madame la présidente rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, par son article L 2224-5, impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis à chaque commune adhérente pour être présenté à leurs conseils municipaux dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Pour les communes de Biscarrosse et Sanguinet, en tant qu'assistant conseil auprès de notre collectivité, le bureau d'études Collectivités Conseils a rédigé le projet de rapport avec l'aide de nos services.

Pour les communes de Gastes, Luë, Parentis-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born et Ychoux, la CCGL ayant établi une délégation de compétence sur l'assainissement collectif avec le SYDEC, ce dernier a établi les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour chacune des communes.

Les données et indicateurs seront renseignés dans l'observatoire des services publics d'eau (www.services.eaufrance.fr) et le rapport sera mis en ligne sur le site et sera accessible au public.

Mme la Présidente présente au conseil communautaire les faits marquants détaillés dans le Rapport de Qualité et du Prix du Service Assainissement collectif de l'année 2024 pour Biscarrosse et Sanguinet :

- On observe une évolution en dents de scie sur les volumes facturés au global sur le périmètre Biscarrosse et Sanguinet depuis 2018. Ces variations importantes (avec des décalages de facturation d'une année sur l'autre) seront sans doute lissées dans le futur avec la fin du déploiement de la télérelève, qui permettra de fiabiliser les données de relève.
- En 2024, les volumes facturés sont en diminution par rapport à l'année précédente (-5,8%), pour retrouver un niveau similaire à celui de 2019, tandis que le nombre d'usagers assujettis du service observe une hausse constante, notable encore en 2024 (+2,9%).
- Le linéaire de réseau a significativement diminué entre 2023 et 2024 (-9,56%). Cela s'explique par des régularisations sur le SIG, où des tronçons abandonnés étaient catégorisés comme étant encore en service. La CCGL a fourni à la SAUR les plans permettant cette régularisation.
- Le nombre de branchements est quant à lui stable en 2024 après une augmentation marquée en 2023 suite à une campagne de régularisation des branchements menée par Saur, concomitante au déploiement de la télérelève.
- La conformité des systèmes d'assainissement est statuée par la police de l'eau (DDTM) sur la transmission des données mensuelles et la transmission du bilan annuel. Les éléments de conformité concernant à la fois la nature des équipements mis en place mais aussi les performances :

	Système de collecte	Système de traitement
Biscarrosse Birebrac	conforme temps sec	conforme en performance au niveau local
	en cours de conformité temps de pluie	conforme en équipement
Biscarrosse Plage	conforme temps sec	conforme en performance au niveau local
	sans objet temps de pluie	conforme en équipement
Hautes-Rives	conforme temps sec	conforme en performance au niveau local
	sans objet temps de pluie	conforme en équipement
Sanguinet	conforme temps sec	conforme en performance au niveau local
	conforme temps pluie	conforme en équipement

Accusé de réception en préfecture
007-2025-122-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025

Comme l'année précédente, il est souligné le statut de « en cours de conformité » de la station de Biscarrosse Birebrac sur le système de collecte en temps de pluie. En effet, le dispositif de collecte des eaux usées est depuis des années très sensible aux eaux claires parasites.

Les volumes d'effluents traités sur les stations de Biscarrosse et Sanguinet sont en nette augmentation (+22%), alors que les volumes facturés diminuent de 6%. Cela révèle d'un taux d'eaux claires parasites important (41%), historiquement supérieur sur le système d'assainissement de Sanguinet par rapport à celui de Biscarrosse.

- Le montant de la facture d'assainissement s'élève au 1er janvier 2025 à 323,28€ TTC contre 345,79€ TTC au 1er janvier 2024, soit une baisse de 6,51%. Cette diminution du prix de l'assainissement collectif s'explique par la baisse des taxes reversées aux organismes publics dans le cadre d'une réforme des redevances des Agences de l'eau. Cette baisse devrait néanmoins être transitoire avant que les résultats des indicateurs de performance ne soient pris en compte dans le calcul des redevances, dès l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver des Rapports sur le prix et la Qualité du Service Assainissement collectif de l'ensemble du territoire des Grands Lacs.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourts citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 octobre 2025

Secrétaire de séance,



Sandrine THOMAS



La Présidente,

Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le : ..20/10/2025